

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2002)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor: Nuspliger, Kurt / Krähenbühl, Renato / Schwob, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418468>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger
 Vice-chancelier: Renato Krähenbühl
 Vice-chancelier: Michel Schwob

2.1 Les priorités de l'exercice

La Chancellerie d'Etat est l'état-major du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, et elle assure la liaison entre ces deux organes. A ce titre, elle a organisé les cinq sessions du Grand Conseil et les 59 séances du Conseil-exécutif, dont 10 séances doubles (séance ordinaire et séance de réflexion). Le Conseil-exécutif a pris en tout 4 408 arrêtés.

En parallèle aux affaires quotidiennes, la Chancellerie d'Etat s'est trouvée au cours de l'exercice face à un grand nombre de défis importants dans différents domaines, notamment l'élection 2002 du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, l'élaboration du programme gouvernemental de législature 2003–2006, l'introduction de NOG 2000, la réforme parlementaire et l'examen du statut particulier du Jura bernois. Pour optimiser l'affectation des ressources humaines dans la perspective de ces travaux, une légère réorganisation a été menée au sein de la Chancellerie d'Etat au commencement de l'année. La planification politique générale a été transférée de l'Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ) à l'Office des services centraux (OSC), ce qui a permis aux deux offices de mettre à profit les synergies. La planification politique générale et le domaine de la politique du Jura bernois se sont ainsi trouvés consolidés. Cette réorganisation a également eu pour effet de structurer l'OSC en deux sections, «Politique et planification» et «Ressources».

Dans le domaine de la planification politique générale, les travaux ont été consacrés en majeure partie à la préparation du programme gouvernemental de législature 2003–2006, que le Conseil-exécutif a adopté le 4 septembre. Le 26 novembre, le Grand Conseil a pris connaissance de ce document, qui lui a inspiré une déclaration de planification. Les députées et députés ont considéré que le programme gouvernemental de législature pouvait servir de fondement au débat politique, et ils ont adhéré de manière générale à l'orientation des dix objectifs de la législature. Plus particulièrement, les trois objectifs principaux de portée stratégique, soit l'assainissement des finances publiques, le renforcement de la croissance économique et le développement durable, ont été expressément qualifiés de bons.

L'examen stratégique des prestations publiques (ESPP) a été un autre poids lourd des activités de la Chancellerie d'Etat. Sur mandat du Conseil-exécutif, elle a développé une conception de la forme dans laquelle les décisions politiques doivent être prises en conséquence des conclusions de l'ESPP et selon quelle procédure, quand elles relèvent de la compétence du Grand Conseil. Elle a également offert son soutien au gouvernement dans les questions liées à la mise en œuvre des mesures dérivées de l'ESPP et préparé la coordination des travaux législatifs qui s'ensuivent (ACE 3120 du 4.9.2002).

L'élection du Grand Conseil et du Conseil-exécutif a eu lieu le 14 avril. Les 226 listes et 1623 candidatures (dont 571 femmes) présentées lors de l'élection du Grand Conseil ont constitué un nouveau record. Le bon travail effectué à tous les niveaux a permis de faire le dépouillement et de faire connaître les résultats dans les meilleurs délais (pour la première fois avant minuit, à 22 heures environ).

Le 22 septembre, le corps électoral bernois a adopté à une nette majorité des voix une modification de la Constitution et de la loi sur les droits politiques. En conséquence, le nombre de membres du Grand Conseil est porté à 160, et le territoire cantonal est réparti en huit cercles électoraux. Ces réformes prendront effet la première fois lors de l'élection du Grand Conseil en 2006.

La Chancellerie d'Etat a également consacré une bonne part de ses travaux aux nouvelles méthodes de gestion NOG. Il s'est agi de définir les objectifs de prestations et les objectifs d'effets, de les assortir d'indicateurs et de valeurs cibles, et de les ajuster entre eux. De plus, divers ateliers ont été organisés au sujet de la direction en mode NOG. En parallèle, d'importants travaux ont été menés pour la mise en place du système de calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières CCPR.

La politique jurassienne a été marquée par la définition du contenu du statut particulier du Jura bernois, adoptée par le Conseil-exécutif le 27 février 2002 (ACE 0613), et par le renouvellement de la Délegation bernoise à l'Assemblée interjurassienne (AlJ).

En 2003, le canton de Berne va fêter le 650^e anniversaire de son entrée dans la Confédération. Les préparatifs de la cérémonie officielle qui aura lieu le 6 mars se sont poursuivis.

Aux Archives de l'Etat, l'ESPP a abouti à la suppression d'un poste dans le domaine de l'information et des conseils. Le non remplacement d'un collaborateur qui prend sa retraite en 2003 permet d'y procéder sans licenciement. Il n'est cependant pas possible de mettre en œuvre cette mesure ESPP sans réduire les prestations. Le détachement des Archives de la consultation des registres paroissiaux bernois sur microfilm, qui y sont réunis depuis 1979 (Motion Meinen du 5 février 1979), est actuellement en discussion. Les informations généalogiques seront désormais mises à disposition dans un centre privé.

La communication des autorités et de l'administration a joué un rôle particulièrement important dans l'année sous rapport. L'accent a porté d'une part sur la communication courante au sujet des différents domaines de la politique et de l'administration (Internet et travail médias). D'autre part, les travaux entrepris à la fin 2001 dans le sillage des recommandations formulées par le Conseil économique dans le domaine stratégique ont été poursuivis. Il s'agit pour l'essentiel de définir la stratégie de communication du Conseil-exécutif et de développer une conception générale de la communication du canton de Berne. Ces travaux seront terminés au premier trimestre 2003.

Compte tenu de la nécessité d'agir, le Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme a consacré une grande attention au projet d'intervention bernois contre la violence domestique. En collaboration étroite avec la Direction de la police et des affaires militaires, la Table ronde organisée dans le cadre de ce projet a développé un plan pour la mise en place d'un système d'expulsion et de garde à vue en cas de violence domestique. Le Bureau de l'égalité s'est également engagé pour que la Journée des filles soit organisée sur une grande échelle dans le canton de Berne. Plus de 800 entreprises de toutes les régions du canton, notamment l'administration centrale, y ont participé. La journée a rencontré un écho positif et largement répercuté dans les médias. L'ESPP, mis en rapport notamment avec la motion 086/2002 Burn, qui demandait la fermeture du Bureau de l'égalité à fin 2003, a mis les collaboratrices du Bureau à rude épreuve. L'ESPP a eu pour conséquence la suppression de 25 pour cent de poste.

2.2	Rapport des offices	2.2.1.3.2 Ressources humaines
2.2.1	Office des services centraux (OSC)	Il y a eu peu de fluctuations dans le personnel. Deux collaborateurs de longue date ont pris leur retraite. Les modules suivants ont été réalisés dans le cycle de formation de la Chancellerie d'Etat: premiers secours, formation à l'utilisation de Windows-XP et formation spécialisée des responsables de domaine. L'annualisation du temps de travail au 1 ^{er} avril a constitué une avancée positive pour les collaboratrices et collaborateurs et pour l'administration. Cependant, ce nouveau système permet seulement de compenser en partie la surcharge de travail des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat.
2.2.1.1	<i>Elections et votations</i>	Dans les différents offices, la formation de cinq apprenties et apprenants et stagiaires commerciaux est assurée chaque année. Depuis août 2002, la Chancellerie d'Etat prend part avec deux stagiaires, un jeune homme et une jeune femme, à un projet pilote pour la réforme de la formation commerciale de base. L'expérience ainsi réunie permettra de faciliter la mise en place définitive de la nouvelle formation de base.
	L'Office des services centraux a organisé, en plus de l'élection du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, l'élection du préfet ou de la préfète dans les districts de Gessenay, de Konolfingen et de Büren. Quatre votations populaires ont eu lieu, le 3 mars (fédérale et cantonale), le 2 juin (fédérale), le 22 septembre (fédérale et cantonale) et le 24 novembre (fédérale et cantonale). Les résultats de ces scrutins figurent en annexe E.	Comme l'année précédente, la Chancellerie d'Etat a en outre accueilli deux jeunes personnes de l'Europe de l'Est pour un stage de deux semaines au Service de coordination des relations extérieures et de l'intégration européenne, dans le cadre du programme d'échanges «CENTURIO» de l'Assemblée des Régions d'Europe. De plus, deux stagiaires de la Fachhochschule für Verwaltung und Rechtspflege de Berlin ont fait un stage de trois mois auprès du service de coordination et de différents services de personnel de l'administration.
2.2.1.2	<i>Politique et planification</i>	En proportion de ses effectifs, la Chancellerie d'Etat offre un grand nombre de places de formation.
	Dans le domaine de la planification politique générale, l'essentiel des travaux a été consacré à l'élaboration du programme gouvernemental de législature 2003–2006. La nouvelle section Politique et planification a assuré la coordination des travaux au sein de l'administration et offert son soutien au Conseil-exécutif dans la définition du programme.	2.2.1.3.3 Service au public
	L'ajustement de ce programme au rapport ESPP et au plan directeur a également demandé un important volume de travail. La Chancellerie d'Etat a donné son avis sur le rapport ESPP et le plan directeur sous l'angle de la planification politique générale, et elle y a apporté différentes contributions. Elle a suivi dans la même optique les travaux d'élaboration de la loi sur le pilotage des finances et des prestations.	Le service au public a d'ores et déjà subi les contrecoups des mesures ESPP. Dans la vente des imprimés, un collaborateur a pris sa retraite au printemps, et il ne sera pas remplacé. Cette mesure d'économie impose aux collaboratrices et collaborateurs qui restent un engagement plus important encore et une très grande flexibilité.
	La section Politique et planification a apporté son soutien au chancelier dans la planification des affaires du gouvernement et du Grand Conseil, ce qui d'ailleurs compte parmi ses tâches permanentes. Une autre de ses missions essentielles a consisté à coordonner les travaux législatifs découlant de l'ESPP.	2.2.1.3.4 Administration de l'Hôtel du gouvernement
2.2.1.3	<i>Ressources</i>	L'occupation des locaux de l'Hôtel du gouvernement a une nouvelle fois augmenté, notamment dans le domaine des salles de réunion (+260 réservations): Bien que cette évolution réponde bien à l'idée de la prestation de services, il en a résulté dans l'administration de l'Hôtel du gouvernement des problèmes de ressources humaines, puisque les effectifs ont été réduits en 2001. La multiplication des demandes visant à la mise à disposition gratuite des locaux est un autre sujet de préoccupation, puisque les charges de personnel restent les mêmes. L'infrastructure de l'Hôtel du gouvernement étant en partie dépassée, un plan a été mis au point pour son renouvellement. L'ordonnance fixant les émoluments de l'administration cantonale sera adaptée prochainement. La gestion électronique des locaux de l'Hôtel du gouvernement et de la Chancellerie doit encore être mise au point.
2.2.1.3.1	<i>Finances</i>	Les sorties de secours ont été marquées. Cette disposition a entraîné un certain nombre de mesures d'organisation et de travaux. Dans la salle du Grand Conseil, la hauteur du pupitre des orateurs est désormais réglable. De plus, un système a été mis en place qui permet au président de rappeler en salle lors des votes les députées et députés qui se trouvent dans la Salle des pas perdus. La salle 7 a en outre été équipée de micros.
	Outre les processus de planification et de clôture de la législature, l'année a été marquée par la contribution à la récolte et à la mise en forme des données nécessaires pour l'ESPP. Force est de constater que les pressions augmentent dans le travail quotidien comme dans les groupes de projet et de travail et que l'environnement ne cesse de devenir plus complexe, compte tenu notamment des travaux en cours pour l'introduction des méthodes de gestion NOG 2000 et de FIS 2000. Les services financiers consacrent leurs travaux à la mise en place du CCPR, et plus particulièrement à la redéfinition des tâches et des activités en termes de centres de coûts et d'unités d'imputation. Les formations proposées dans l'utilisation des outils FIS que sont SCORE, COST et TIME ont permis de créer les conditions nécessaires pour étoffer l'ensemble des expériences avant l'introduction définitive du nouveau système de gestion. Il reste à espérer que ces travaux, qui accaparent beaucoup de temps, et NOG dans son ensemble aboutiront réellement aux améliorations que l'on en attend dans la gestion de l'administration.	

2.2.1.3.5 Informatique et centrale des imprimés

Informatique

Le 14 août, le Conseil-exécutif a décidé l'harmonisation des systèmes informatiques de tout le canton (ACE 2908), afin que les Directions et la Chancellerie disposent d'une plate-forme informatique standardisée et commune. A l'automne, première de toutes les unités d'organisation de l'administration cantonale, la Chancellerie d'Etat a introduit à cet effet le logiciel RENO (en place dans cinq banques cantonales, à la Banque Migros et au Département fédéral des transports et de l'énergie), menant de ce fait à terme le processus d'harmonisation en ce qui la concerne. Les PC ont été rééquipés de XP/Office XP.

Centrale des imprimés

La Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau a été intégrée à la nouvelle unité d'organisation appelée «Informatique et centrale des imprimés». L'achat et la production des imprimés glissent toujours plus vers le domaine informatique, d'où la rationalité de cette constellation. Avec des effectifs réduits par rapport à l'année précédente, l'équipe a été fortement mise à contribution pour l'accomplissement du travail.

2.2.2 Office des services linguistiques et juridiques (ASR)

2.2.2.1 Représentation des deux langues officielles au sein du personnel cantonal

Le Service SOS-F (recrutement de personnel francophone) limite ses activités à contrôler périodiquement que les mises au concours des postes de l'administration centrale aient lieu dans les deux langues officielles. Dans la plupart des cas, les consignes de publication dans les deux langues sont respectées. Lorsqu'il a constaté des manquements, le Service SOS-F a rappelé aux services administratifs concernés leurs obligations en la matière.

2.2.2.2 Traduction

Le Service central de traduction s'est concentré sur ses tâches ordinaires et sur le surplus de travail généré par le début de la nouvelle législature et l'ESPP. Il convient de relever que le volume de travail est en constante augmentation en ce qui concerne la traduction français-allemand ainsi que la traduction en anglais et en italien. Des solutions spécifiques vont devoir être trouvées si cette évolution persiste.

2.2.2.3 Terminologie

Le service a poursuivi l'alimentation et la mise à jour de LINGUA-PC, notamment pour ce qui est de la terminologie liée à la comptabilité analytique et au système FIS2000. Les demandes ponctuelles («SOS Terminologie») concernant la nouvelle gestion publique (NOG 2000) sont de plus en plus nombreuses. La cheffe du SCTerm est membre de plusieurs groupes de travail en relation avec NOG 2000, ce qui absorbe une partie considérable de son temps.

La cheffe du SCTerm a participé aux réunions du Rat für deutschsprachige Terminologie (avril, novembre) et à la rencontre annuelle organisée par le groupe CompuTerm (octobre). Dans le cadre du RaDT, elle a participé à la rédaction de la brochure «Terminologie – Grundlage für Fachkommunikation, Fachinformation und Fachwissen in der mehrsprachigen Informationsgesellschaft». En avril et en octobre, la cheffe du SCTerm a participé aux réunions de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur

public (CoTerm), qui réunit les responsables des activités terminologiques des cantons de Berne, de Fribourg, des Grisons, du Valais ainsi que de la Confédération. Le CoTerm travaille actuellement sur le projet «Terminologie des systèmes éducatifs de Suisse».

2.2.2.4 Service juridique

L'exercice a été marqué par plusieurs affaires d'importance. L'élaboration du projet de loi sur le statut particulier du Jura bernois a été entreprise dès le printemps. L'ESPP a requis la préparation d'un arrêté du Conseil-exécutif et de modèles de documents visant à coordonner la mise en œuvre législative des mesures prévues. Le nombre de dix recours déposés durant l'exercice a dépassé la moyenne des années précédentes; quatre d'entre eux étaient en rapport avec les élections du Grand Conseil et du Conseil-exécutif du mois d'avril. Des problèmes sont apparus dans la gestion informatisée du Recueil systématique des lois bernoises (RSB) du fait que les limites de capacité du serveur et de la banque de données en place sont atteintes. Un renouvellement du matériel et des logiciels est devenu indispensable. Au mois d'avril, les domaines de la planification politique et du rapport de gestion ont été transférés de l'OSLJ à l'OSC grâce à la création d'un nouveau poste au sein de cet office

2.2.2.5 Participation politique

L'OSLJ a entrepris, avec la collaboration d'un groupe de projet impliquant toutes les Directions, l'élaboration d'un projet de loi sur le statut particulier du Jura bernois et de dispositions législatives sur le statut du district de Bienne. Contrairement à ce qui était prévu, il n'a pas pu achever les travaux avant la fin de l'année. Par ailleurs, il a effectué les démarches qui ont conduit au renouvellement général de la Délégation bernoise à l'Assemblée interjurassienne en milieu d'année.

Quant au Conseil régional, sa composition a été modifiée après les élections au Grand Conseil. Elue députée, Mme Béatrice Devaux Stilli a dû quitter sa fonction de secrétaire du Conseil régional à la fin juillet. Sa succession a été reprise un mois plus tard par M. Jean Stöpfer. Cela n'a pas empêché le Conseil régional de tenir de nombreuses séances (séances plénaires: 11; séances du Bureau: 12; groupe de pilotage: 2; conférences de presse: 9; commissions et délégations: 32).

2.2.2.6 Relations extérieures

La préparation des quatre séances du comité directeur et des quatre assemblées plénaires de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a constitué une part importante de la coopération intercantonale. Le conseiller d'Etat Werner Lugibühl a représenté le canton de Berne dans ces deux organes. L'affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale, la réforme de la péréquation financière, la réforme des cantons dans l'optique européenne (EuRéfCa), l'organisation de la conférence internationale sur le fédéralisme à Saint-Gall ainsi que les travaux liés à la mise en œuvre des accords bilatéraux et le suivi des négociations devant aboutir aux accords bilatéraux II, ce sont là les principaux dossiers traités par la CdC. De plus, la CdC a transféré ses bureaux de Soleure à Berne pour tirer avantage de la proximité des autorités fédérales.

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a consacré l'essentiel de ses activités à l'amélioration de la coordination entre les cantons de Suisse occidentale au sein de la CdC et à l'intensification de son lobbying auprès des autorités fédérales. Ces travaux resteront prioritaires dans l'année qui commence.

Le Service de coordination a développé son soutien à la Députation

bernoise aux Chambres fédérales. Il a organisé notamment une rencontre entre le Conseil-exécutif et les conseillers aux Etats et deux séances d'information pour les membres bernois du Conseil national. Les parlementaires apprécient ces contacts directs avec les membres du gouvernement. Ajoutés à la présence du responsable du Service de coordination durant les sessions, ils contribuent à resserrer les liens des parlementaires fédéraux avec le gouvernement et l'administration bernois et à leur meilleure compréhension des affaires du canton. La part des cantons aux réserves d'or, la révision de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) et les répercussions pour le canton de Berne de la réduction des crédits destinés à la construction de routes nationales ont été les principaux éléments des informations transmises aux parlementaires.

La transposition de la Communauté de travail du Jura en une Conférence TransJurassienne (CTJ) a été l'un des dossiers importants de l'année écoulée. Le principal changement résultant de cette transposition réside dans le fait que l'Etat français, en la personne du préfet de la région Franche-Comté, est désormais représenté au sein de la CTJ. L'accord sur la création de la Conférence TransJurassienne signé à Besançon le 12 octobre 2001 par le Conseil fédéral, représenté par le conseiller fédéral Joseph Deiss, et le gouvernement de la République française, représenté par Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes, a été approuvé par le Conseil-exécutif le 23 janvier et par le Grand Conseil le 18 mars. Lors d'une cérémonie officielle à Pontarlier le 1^{er} juillet, la convention concernant l'accord a été signée et le même jour, le stand de la CTJ a été inauguré à l'Expo.02 à Yverdon. La nouvelle CTJ poursuit le travail de promotion touristique dans l'Arc jurassien, la mise en œuvre du programme INTERREG III A et le lobbying en faveur de la liaison TGV Berne–Pontarlier–Paris.

Le responsable du Service de coordination a été appelé à plusieurs reprises à exposer les conséquences de l'intégration européenne pour les cantons dans le cadre des cours de formation et de perfectionnement proposés au personnel fédéral. C'est le moyen choisi pour sensibiliser les cadres fédéraux moyens à la nécessité d'associer les cantons aux décisions de politique extérieure, s'agissant en particulier des négociations avec l'UE.

Désormais, le Service de coordination est responsable, et c'est nouveau, de la préparation des entretiens qui ont lieu régulièrement entre la Ville et le canton de Berne. En outre, un groupe de travail tripartite Confédération – canton – ville, placé sous la conduite du Service de coordination, a été chargé de clarifier le statut de la ville fédérale et de proposer aux autorités politiques des solutions dans ce domaine.

Quant aux relations avec l'étranger, une délégation de Bulgarie est venue en Suisse du 9 au 15 septembre, et le Service de coordination a organisé cette visite. Les représentants du parlement national, des politiques régionaux et des membres du comité de l'organisation Balkan Assist se sont informés sur les droits populaires aux différents niveaux politiques en Suisse. Ces échanges, qui entrent dans le développement des droits populaires en Bulgarie, seront poursuivis.

Il faut remarquer en conclusion que les exigences auxquelles doit répondre cette unité d'organisation ne cessent de s'elever d'année en année. Par la force des choses, il en a résulté des problèmes d'effectifs que les mesures d'austérité actuellement mises en œuvre ne laissent aucun espoir de résoudre.

2.2.2.7 Bibliothèque centrale

Le catalogage des ouvrages du Centre de documentation du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme a été achevé.

2.2.3 Archives de l'Etat (AEB)

2.2.3.1 Relations publiques

Les festivités liées au 650^e anniversaire de l'alliance perpétuelle que Berne a conclue avec les trois cantons primitifs le 6 mars 1353 ont déjà fortement accaparé les Archives de l'Etat. Les archivistes ont pris part aux travaux de préparation de l'exposition temporaire «Guerre et Paix – Berne et les Confédérés», qui sera présentée du printemps à l'automne 2003 au Musée historique de Berne. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs des Archives de l'Etat ont en outre rédigé des contributions à la publication «Berne aux temps héroïques. Les 13^e et 14^e siècles redécouverts» qui sera le cadeau d'anniversaire offert à diverses occasions.

Au printemps et à l'automne, des cours de lecture de documents anciens ont été organisés en collaboration avec l'Office de la population et des migrations (POM) et l'Office de gestion et de surveillance (JCE) à l'intention des collaboratrices et collaborateurs des offices de l'état civil ou du registre foncier. Les cours ont rencontré un vif succès et il a fallu en organiser plusieurs éditions.

Le 16 novembre, les Archives de l'Etat ont pris part à la Journée suisse des Archives 2002 en organisant une Journée portes ouvertes. Quelque 200 personnes ont fait une visite commentée des Archives. Un marché aux livres et la présentation de films historiques ont remporté un succès particulier.

En collaboration avec la Fondation Mémoires d'Ici, les Archives de l'Etat ont présenté en novembre et décembre à Biel, à Berne et à Tramelan une exposition sur Albert Gobat (1843–1914), prix Nobel de la paix et directeur de l'instruction publique du canton de Berne. Cette année encore, les Archives ont organisé de nombreuses visites guidées pour les classes d'école, les jeunes en formation et les particuliers. 31 visites menées pour certaines en plusieurs groupes et en différentes langues ont permis à quelque 650 personnes de découvrir les Archives de l'Etat.

2.2.3.2 Classement, description et communication

Alors que les 316 mètres linéaires venus s'ajouter aux fonds l'année précédente se situaient dans la moyenne, les Archives ont été littéralement submergées dans l'année écoulée. L'accroissement se chiffre en effet à 606 mètres linéaires, une donnée enregistrée peu avant la fin de l'année, avant un versement extraordinairement volumineux de la Cour suprême. Les services cantonaux ont remis aux Archives en tout 496 mètres linéaires (contre 255 l'année précédente). Il faut mentionner particulièrement à cet égard les archives de la Maternité cantonale comprenant des procès-verbaux, des dossiers et des registres couvrant les années 1809 à 1999.

Alors que l'on évoque encore ici et là la vision optimiste du «bureau sans papier», les Archives de l'Etat sont contraintes de prendre des dispositions restrictives pour contenir le flot de documents qui leur sont versés. Si de nos jours les dossiers annexes d'une seule affaire traitée au Tribunal pénal économique comprennent plusieurs centaines de classeurs fédéraux, inutile de dire qu'il n'est plus possible de tout conserver en permanence. Conformément à ce qui est prévu dans l'ordonnance, les Archives de l'Etat s'efforceront de rechercher des solutions en accord avec les services versants.

S'agissant d'information et de conseils, l'année a été particulièrement chargée. La salle de lecture a compté 6462 visites, une augmentation marquée par rapport à l'année précédente (5631). Dans ce domaine, le personnel sera comprimé en 2003, et dès lors, les prestations devront inévitablement être comprimées également.

2.2.3.3 Protection des biens culturels

Comme les années précédentes, des cours de protection des biens culturels ont été organisés en collaboration avec l'Office de la

sécurité civile et militaire (POM), qui forme des spécialistes dans ce domaine. Les prestations fournies par les Archives de l'Etat en matière de restauration et de conservation ont retenu dans ce contexte un intérêt particulier.

Les archives des photographes Martin Hesse et Gerhard Howald ont soulevé des problèmes inattendus. Ces deux photographes ont travaillé durant des décennies pour le Service cantonal des monuments historiques (INS) et le Service archéologique (INS) du canton de Berne. L'inadéquation de l'entreposage a eu pour conséquence de mettre en péril une partie considérable de ces archives photographiques. En collaboration avec les deux services, il a été possible cependant de prendre des mesures d'urgence pour sauver les négatifs et les plaques de verre. Un projet commun est actuellement en préparation pour la conservation de ces fonds photographies de grande valeur historique.

Les œuvres du cinéaste Charles Zbinden (1910–1980) établi à Berne comptent elles aussi parmi les biens culturels de grande valeur historique. Grâce au soutien généreux de MEMORIAV (Association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse), les travaux de conservation des archives de la société Zbinden Film AG, commencés il y a de nombreuses années, ont pu être menés à bien.

Le projet de longue haleine visant la conservation des cartes et des plans se poursuit comme prévu. La restauration d'un plan original du 18e siècle provenant du Club Alpin Suisse mérite dans ce contexte une mention particulière.

2.2.4 Office d'information (OI)

2.2.4.1 Généralités

Une partie majeure des activités stratégiques de l'office a consisté à poursuivre la réalisation des recommandations émises par le Conseil économique au sujet de la communication. En collaboration étroite avec des spécialistes externes, la future stratégie de communication du Conseil-exécutif, une conception générale de la communication et des propositions visant à l'optimisation du travail médias sont en élaboration. La mise en œuvre pourra commencer au premier trimestre 2003, quand le Conseil-exécutif aura pris les décisions qui s'imposent. Par ailleurs, les activités ont été consacrées au travail médias, qui a été en partie ajusté aux recommandations du Conseil économique et qui reste un exercice d'une grande exigence, à l'intensification des travaux conceptuels dans le domaine de l'Internet, à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie conçue pour la communication interne, ainsi qu'à la suite du projet NOG-OI (cinquième année d'essai). Dans le sillage de l'ESPP, le développement de l'OI, qui était en projet depuis la refonte de la stratégie de communication du Conseil-exécutif en 1999, a été suspendu et les moyens ont été réduits en conséquence dans le budget 2003 et le plan financier 2004–2006.

2.2.4.2 Communication externe

La réalisation partielle de la nouvelle stratégie de communication du Conseil-exécutif (première phase 2000 et dans un premier temps, engagements à durée limitée les deux années suivantes) a permis de renforcer l'équipe de la rédaction – et le domaine Internet (Web-Factory), ce dernier toutefois de manière limitée dans le temps. Ainsi l'OI est mieux armé pour répondre aux exigences actuelles de la communication externe.

2.2.4.2.1 Médias

Le temps consacré aux conseils en communication dispensés aux autorités et à l'administration a été cette année encore relativement

important. De plus, le travail médias ordinaire (rédaction de communiqués, organisation de conférences de presse) a mis à contribution la flexibilité et la disponibilité des collaboratrices et collaborateurs. Ces activités étant réparties entre plusieurs personnes et la préparation des informations publiées sur Internet ayant encore gagné en importance, l'enchaînement interne des opérations a été encore amélioré. L'OI a consacré une partie majeure de ses ressources à la planification, à la préparation et à la réalisation des 87 conférences de presse ainsi qu'à la rédaction et à la traduction des 525 communiqués (un total de 687 pages). La plupart de ces communiqués ont été adressés aux abonnés (118 de langue allemande, 81 de langue française) par télécopie ou par courrier électronique. L'envoi par la poste est désormais une exception, seuls quelques rares communiqués sont diffusés par ce moyen, et alors pour accompagner des documents originaux, et sinon, ce sont les dossiers des conférences de presse qui sont confiés à La Poste. Un nombre croissant de documents sont désormais mis à la disposition des rédactions sur Internet.

2.2.4.2.2 Relations publiques

Internet a encore pris de l'importance en tant que source d'information, d'où le développement dans l'année écoulée de l'offre en informations proposée par le canton et son actualisation courante. Le nouveau portail cantonal rendu accessible fin 2001 (www.be.ch) a fait la preuve de sa commodité grâce notamment à la recherche thématique. La distinction «Eugen 2002» décernée par Bedag Informatik au site www.be.ch récompense le meilleur site dans la catégorie des offices fédéraux et des cantons, et c'est la reconnaissance de l'engagement des spécialistes Internet de toute l'administration. Le point fort dans ce contexte a incontestablement été la qualité supérieure des prestations sur Internet lors de l'élection du Grand Conseil et du Conseil-exécutif en avril 2002. Un large public a tiré profit de cette prestation dans la période relativement courte du week-end de la votation.

La série de publications a été élargie et actualisée par une édition remaniée des brochures sur le Grand Conseil et sur le Conseil-exécutif, par le dépliant «Le canton de Berne en bref 2002», la brochure «Le canton de Berne en chiffres 2002/2003» et un nouveau dépliant de facture plaisante sur l'Hôtel du gouvernement. Les préparatifs du site et de la publication audiovisuelle sur l'Hôtel du gouvernement en tant que centre politique se sont poursuivis.

Les activités de conseil en communication et le remaniement de la documentation concernant la communication dans les situations extraordinaires ont complété les prestations fournies dans ce secteur. Un guide de la communication de crise a été créé pour les organes dirigeants des communes et des districts, et il a été publié au premier trimestre 2002 à la faveur de conférences de presse tenues dans les régions; l'écho a été favorable.

Le site Internet du Grand Conseil (Système d'information du Grand Conseil GRIS) a été régulièrement tenu à jour, et le contenu et la mise en forme ont été adaptés aux besoins. Le moyen de permettre aux députées et députés d'échanger des informations entre eux est une question qui a été étudiée. La Commission de mise en œuvre NOG travaille à la mise au point un plan de communication qui comportera des solutions possibles. Elle dispose d'ores et déjà d'un Extranet fermé qui permet de tenir des données à la disposition d'un groupe d'usagers défini avec précision.

2.2.4.3 Communication interne

La redéfinition de la communication interne a été consolidée et la mise en œuvre s'est poursuivie. Dans sa nouvelle conception, le «BE-info», complété du «BE-info: Flash», a permis d'assurer une information en prise directe sur l'actualité. Outre les six éditions du «BE-info», le «BE-info: Flash» a été produit en dix parutions. Désor-

mais, le «BE-info: Flash» est publié sur Intranet. En parallèle, le personnel est informé par télécopie et par courrier électronique. La mise en place de deux dispositifs entrant dans la refonte de la stratégie de communication interne du canton de Berne a été engagée en collaboration avec l'Office du personnel: il s'agit d'une information de base destinée aux nouveaux arrivants parmi les collaboratrices et collaborateurs et d'un cours pilote intitulé «*Interne Information und Kommunikation als Führungsaufgabe [Information et communication internes, tâches de direction]*». Quant au portail Intranet de l'administration cantonale, un mandat de projet a été défini; toutefois, il a fallu suspendre les travaux au premier semestre faute de capacités. En raison des contraintes de l'actualité, le courrier «info.ai» créé dans l'année écoulée n'est paru qu'une seule fois. La revue de presse hebdomadaire «BE-reflets» est parue en 48 éditions, et elle a été diffusée à 400 abonnées et abonnés. 81 revues de presse spéciales ont été produites dans le sillage des conférences de presse du canton.

2.2.5 Secrétariat du parlement (SP)

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

2.2.6.1 Généralités

Le Bureau de l'égalité fournit un grand nombre de prestations, notamment les renseignements donnés par écrit ou de vive voix, la collaboration aux groupes de travail, les corapports et les prises de position ainsi que les informations et la documentation sur les thèmes d'actualité liés à l'égalité. Les publications sur la violence domestique, les migrantes et le travail à temps partiel ou le jobsharing ont été commandées à 1150 exemplaires. Le Bureau de l'égalité publie désormais un bulletin intitulé «alter égales».

2.2.6.2 Activités particulières

Dans le canton de Berne, la violence domestique a coûté la vie à plusieurs personnes dans l'année écoulée. Le programme 40 du Fond national de la recherche «Violence au quotidien», qui a été mené à terme en automne révèle l'ampleur de la problématique. Le prix de la violence domestique pour les individus et pour la société est très élevé. C'est un fait qui a déclenché la mise en place du projet d'intervention bernois contre la violence domestique. En ce qui concerne le canton, la coordination est assurée par le Bureau de l'égalité. La Table ronde, organe d'experts et d'experts du projet, a présenté à la Direction de la police et des affaires militaires des propositions sur les modalités de l'expulsion et de la garde à vue en cas de violence domestique. De plus, elle s'est consacrée à des programmes d'apprentissage social destiné aux agresseurs et a examiné les moyens d'optimiser l'aide aux victimes d'infractions. Un groupe de travail cantonal a proposé des moyens concrets auxquels la police peut recourir dans son champ d'action et qui ne nécessitent pas de modifications de loi. La délimitation des compétences entre la police cantonale et la police communale, qui est relativement difficile dans le contexte de la violence domestique, relève à cet égard une attention particulière. Les représentantes de la Police cantonale ont pris part à une semaine de perfectionnement organisée par le Centre suisse de prévention de la criminalité. Un répertoire des secours en cas de violence domestique a été élaboré pour le canton et, en collaboration avec les bureaux de l'égalité des cantons du Jura et de Neuchâtel, une brochure sur la violence domestique. Dans l'année écoulée, force a été de constater que faute de ressources, il ne serait pas possible de prendre de dispositions supplémentaires dans ce domaine.

Le 14 novembre, le projet de places d'apprentissage 16+ a organisé la deuxième Journée des filles. Le but de cette journée est de permettre aux filles de découvrir le travail de leurs parents. En accompagnant leur mère, elles ont eu l'occasion de la voir dans son rôle de femme active dans sa profession. Si elles avaient choisi d'accompagner leur père, elles ont pu découvrir un métier traditionnellement masculin. Les entreprises ont été nombreuses à s'intéresser au projet, à preuve l'ampleur de la participation à la séance d'information que le Bureau de l'égalité avait organisée en août ainsi que les 800 entreprises de toutes les régions du canton qui ont effectivement participé à la journée. L'administration cantonale n'a pas fait exception. Différentes formules avaient été préparées à l'intention des écoles concernant la manière d'en faire également pour les garçons une journée positive. L'écho de la journée dans les médias bernois a été très important.

Le Bureau de l'égalité est par ailleurs engagé dans le projet intitulé *Zwei tun das Gleiche! [lorsque les deux font la même chose ...]* mené par deux départements de l'administration fédérale; ce projet consiste à produire des séquences vidéo et des documents didactiques illustrant différentes situations de travail et de communication dans lesquelles la problématique genres joue un rôle. L'objectif est d'introduire ce matériel dans la formation des cadres de l'administration cantonale. Le projet est financé essentiellement par les aides financières consenties conformément à la loi fédérale sur l'égalité.

L'évaluation des résultats de l'enquête menée parmi le personnel cantonal dans la perspective de l'égalité réalisée conjointement par le groupe de coordination De la parole aux actes et l'Office du personnel a révélé que dans l'ensemble, les femmes sont légèrement plus satisfaites que leurs collègues masculins de leur situation au travail. Sous l'angle de l'égalité, il vaut la peine de souligner le besoin particulièrement marqué manifesté par les hommes entre 30 et 40 ans d'un travail qualifié à temps partiel. L'analyse a mis à la disposition des Directions et de la Chancellerie d'Etat un document de base ciblé sur l'instauration de l'égalité.

La révision des Directives pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes dans l'administration cantonale a été suspendue dès lors que l'examen stratégique des prestations publiques a valu au Bureau de l'égalité de perdre son mandat pour l'instauration de l'égalité sur le plan interne. En ce qui concerne le canton en tant qu'employeur, le travail pour l'égalité devra être fondamentalement repensé.

Régions/Jura bernois

La présence du Bureau de l'égalité dans la partie francophone du canton a encore été renforcée à la faveur de nouvelles coopérations et activités. Lors du salon interjurassien de la formation professionnelle à Delémont, les bureaux de l'égalité de Berne et de Bienne avaient un stand commun. Ils ont également pris part ensemble à une manifestation interjurassienne organisée pour les paysannes à Loveresse. En collaboration avec le projet de places d'apprentissage 16+, des ateliers TEKNA pour un choix professionnel sans idées préconçues ont été organisés dans différentes écoles du Jura bernois et de Bienne. De même, le Bureau de l'égalité a pris part à l'organisation de la manifestation placée sous le titre de «*Vie familiale, vie professionnelle ... Comment s'organiser?*», qui a eu lieu dans le cadre du projet Interreg «*Femmes: égalité sans frontières*» à Moutier. Le 14 novembre, il a organisé en collaboration avec le 2^e Observatoire de la Parité et avec le soutien des chambres économiques Bienne-Seeland et Jura bernois un séminaire sur le harcèlement sexuel. Le vif intérêt des participantes et participants révèle la sensibilité croissante à cette problématique.

2.2.6.3 *Commission cantonale de l'égalité*

Conformément aux priorités qui sont les siennes, la Commission de l'égalité a concentré ses activités sur la politique, la formation, la violence domestique, l'économie et la migration:

Au printemps, à la veille de l'élection du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, la commission a organisé une manifestation dans le Jura bernois et dans l'Oberland. Sous le titre de «Bald nur noch Frauen im Lehrberuf [L'enseignement, un métier bientôt exclusivement féminin]», elle a invité des spécialistes investis d'un mandat de formation à constituer une plate-forme. S'agissant de la conciliation du travail et de la famille, les efforts ont été poursuivis pour la mise en œuvre de «Parte» dans le secteur privé. La commission a conduit avec la Direction de la police et des affaires militaires de premiers entretiens sur la situation des migrantes dans le canton de Berne. De plus, elle a participé à une manifestation à Langenthal consacrée à la régionalisation des services de consultation proposés dans le contexte de la violence domestique. Enfin, une rencontre a été organisée avec la commission de l'égalité du canton du Jura, afin de faire connaissance et de développer un projet commun.

2.3 **Ressources humaines**2.3.1 **Vue d'ensemble**

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2002

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Office des services centraux ¹	23	13	21,22	9,10	30,32
Office des services linguistiques et juridiques ²	8	10	7,20	6,70	13,90
Archives de l'Etat	11	5	9,80	3,50	13,30
Secrétariat du parlement	2	5	2,00	3,30	5,30
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	–	3	–	2,25	2,25
Total intermédiaire I	44	36	40,22	24,85	65,07

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Conseil-exécutif	4	3	4,00	3,00	7,00
Office d'information (NOG)	8	5	7,00	3,20	10,20
Total intermédiaire II	12	8	11,00	6,20	17,20
Total intermédiaire I	44	36	40,22	24,85	65,07
Total au 31. 12. 2002 (avec le Conseil-exécutif)	56	44	51,22	31,05	82,27
Total au 31. 12. 2002 (sans le Conseil-exécutif)	52	41	47,22	28,05	75,27
Comparaison avec l'exercice précédent	51	42	45,30	29,20	74,50

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.² Y compris le secrétariat du Conseil régional.

Tableau 2: Gestion des postes 2002

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve ¹
Office des services centraux ²	3047,928	2826,656	221,272
Office des services linguistiques et juridiques ³	1674,840	1581,200	93,640
Archives de l'Etat	1236,000	1201,320	34,680
Secrétariat du parlement	681,600	669,493	12,107
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	184,800 ⁴	257,900	– 73,100
Total intermédiaire	6825,168	6536,569	288,599
Office d'information (NOG) CHA réserve de points du CE, transit	921,072	1044,720	– 123,648
Total Chancellerie d'Etat au 31. 12. 2002	7746,240	7581,289	164,951

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.² Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.³ Y compris le secrétariat du Conseil régional.⁴ Sans les points de réserve du Conseil-exécutif.2.3.2 **Changements dans le personnel d'encadrement**

La réorganisation de la Chancellerie a valu à Bruno Huwyler Müller de prendre au 1^{er} avril 2002 la conduite de la section Politique et planification. Erika Hohmann, quant à elle, a pris à la même date la conduite de la Section Ressources.

2.3.3 **Formation**

L'Office d'information a organisé deux cours conjointement avec l'Office du personnel: une formation sur les relations avec les journalistes radio et un cours sur les relations avec les journalistes d'investigation.

2.3.4 **Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes**

Le plan d'action pour la mise en œuvre des directives cantonales pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes est en vigueur à la Chancellerie d'Etat dans sa version remaniée depuis août 2000. Le groupe de travail Egalité des chances a mis au point une grille d'évaluation qui devrait faciliter la mise en œuvre et servir de base aux rapports que les chefs d'office doivent présenter régulièrement.

2.4 **Programme législatif**

Etat au 31 décembre 2002

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
2.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
– Loi sur le statut particulier du Jura bernois	1	2004
– Loi sur les droits politiques (LDP)		
– Loi sur le Grand Conseil (LGC)	1	2003
– Loi sur les publications officielles	0	encore à déterminer
2.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		

2.5.3 Législation d'application du droit fédéral

2.5.4 Autres projets

0 = les travaux n'ont pas encore débuté	5 = adopté par le Grand Conseil
1 = en cours d'élaboration	6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
2 = en procédure de consultation	7 = en attente de la votation populaire
3 = adopté par le Conseil-exécutif	8 = renvoyé
4 = préavisé par la commission	

2.5 Projets informatiques (aperçu)

Etat au 31 décembre 2002

Service Projet/Application	Investissem- ent ¹	Total des coûts de production ²	Coûts de pro- duction ² durant l'exercice	Durée de réalisation
	milliers de fr.	milliers de fr.	milliers de fr.	
Update Windows 2000	180	—	—	2002

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements² Le compte suivant est concerné:
a compte 3158 (entretien/réparation/entretien de l'équipement informatique)
b compte 3188 (prestations informatiques de tiers)

2.6 Contrôle des résultats des subventions cantonales

La Chancellerie d'Etat n'a procédé à aucune analyse, ni sommaire, ni détaillée.

2.7 Autres projets importants (aperçu)

2.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

2.8.1 Classement de motions et postulats

2.8.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Jura bernois

Motion 088/2002 Pauli, Nidau, du 27 mars 2002: Immixtion du Gouvernement jurassien dans les affaires du canton de Berne (adoptée sous forme de postulat le 9. 9. 2002).

La dernière séance tripartite a eu lieu en automne 2002 et la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes y est intervenue dans le sens demandé par le postulat.

2.8.2 Exécution de motions et de postulats

2.8.2.1 Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu

Elections et votations

Motion 227/00 Barth, Bienne, du 22 novembre 2000: Octroi du droit de vote actif aux personnes d'origine étrangère (adoptée sous forme de postulat le 2. 4. 2001).

Les travaux d'exécution sont en cours. Un rapport sera soumis au Conseil-exécutif au début 2003 à l'intention du Grand Conseil, de manière que celui-ci puisse en débattre au cours de la session de juin 2003.

Motion 103/2002 PS (Rickenbacher), du 5 mai 2002: Personnel de la fonction publique: assouplissement des règles sur les incompatibilités (adoptée sous forme de postulat le 16.10. 2002). Les travaux d'exécution seront entrepris dès le début 2003

Législation

Motion 123/01 Streiff-Feller, Oberwangen, du 7 juin 2001: Accroissement de l'efficience de la procédure législative (les points 1 à 3 ont été retirés ; les points 4 à 6 ont été rejetés ; les points 7 et 8 ont été adoptés sous forme de postulat le 22.11. 2001).

Les travaux d'exécution ont été entrepris dès le début 2002. Ils sont actuellement en cours.

Bilinguisme

Motion 206/00 Lötscher, Bienne, du 20 novembre 2000: Forum du bilinguisme (adoptée sous forme de postulat le 29.1. 2001).

Cette intervention parlementaire sera exécutée dans le cadre de la préparation de dispositions législatives sur le statut particulier du Jura bernois et sur le statut du district de Bienne. Le Conseil-exécutif a fait connaître le contenu qu'il entend donner à ce statut en février 2002 et le projet de loi devrait être mis en procédure de consultation au début 2003.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 188/2001 Rytz, Berne, du 12 septembre 2001: Plan de financement et de mise en œuvre des mesures contre la violence dans le couple (acceptée le 18. 3. 2002).

L'élaboration d'un plan d'exécution a été entreprise. Le rapport sera remis au Grand Conseil en 2003.

2.8.2.2 Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé

Grand Conseil

Motion 200/99 Neuenschwander, Rüfenacht, du 9 septembre 1999: Renforcement du rôle du Grand Conseil dans le domaine des relations extérieures (adoptée le 30.1. 2000 ; prolongation de délai jusqu'en 2003 accordée le 18.11. 2002).

Cet objet est traité dans le cadre d'une révision partielle de la législation parlementaire. Le Bureau du Grand Conseil a préparé un projet, mais il l'a mis en suspens dans le but de le joindre au projet en travail auprès de la Commission de mise en œuvre NOG. Les deux projets regroupés seront soumis au Grand Conseil en 2003.

Elections et votations

Motion 091/00 Bolli Jost, Berne, du 3 avril 2000: E-voting (adoptée sous forme de postulat le 4. 9. 2000; prolongation de délai jusqu'en 2004 accordée le 18.11. 2002).

Un groupe de travail «E-voting», présidé par Madame Muralt Müller, vice-chancelière de la Confédération, est actuellement en activité. L'administration cantonale participe activement aux travaux de ce groupe. Selon le rapport présenté par le Conseil fédéral sur le vote électronique, les projets pilotes des cantons de Genève, Neuchâtel et Zurich seront évalués en 2004. Les modifications de loi feront ensuite l'objet d'une procédure de consultation.

2.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu**Grand Conseil*

Postulat 227/96 Reber (Commission des finances), du 2 septembre 1996: Pour l'indépendance du Secrétariat du parlement (adopté le 4.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 16.11.1998).

Motion 251/96 Seiler, Bönigen, du 4 novembre 1996: Abonnement général (adoptée le 28.4.1997; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Postulat 113/97 Voiblet, Reconvilier, du 18 juin 1997: Absence prolongée des Romands à la présidence du Grand Conseil (le point 1 a été retiré; le point 2 a été adopté le 19.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 130/97 Pauli, Nidau, du 1^{er} septembre 1997: Pour plus de transparence dans les messages destinés au peuple (le point 1 a été adopté; le point 2 a été rejeté le 19.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 223/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Motivation de l'urgence des interventions parlementaires (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 224/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Traitement urgent des interventions déposées par les commissions (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 231/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Amélioration de la présentation des documents (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 232/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Registre des intérêts (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 227/98 Hayoz-Wolf, Herrenschwanden, du 19 novembre 1998: Faut-il supprimer l'heure des questions? (adoptée sous forme de postulat le 21.6.1999).

Ces objets sont traités dans le cadre d'une révision partielle de la législation parlementaire. Le Bureau du Grand Conseil a établi un projet, mais il l'a mis en suspens dans le but de le joindre au projet en travail auprès de la Commission de mise en œuvre NOG. Les deux projets regroupés seront soumis au Grand Conseil en 2003.

Jura bernois

Postulat 269/92 Houriet, Courtelary, du 10 décembre 1992: Billinguisme (adopté le 23.6.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la Délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2.11.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Postulat 216/93 Verdon, La Neuveville, du 16 septembre 1993: Mesures visant à garantir une information professionnelle, crédible et axée sur la réalité des faits au sujet des Bernois francophones et de leurs régions (adopté le 16.3.1994; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 4.11.1996).

Motion 124/94 Aellen, Tavannes, du 5 septembre 1994: Préparer dès maintenant l'autonomie progressive des districts francophones (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 17.1.1995).

Motion 172/96 Lecomte, Diesse, du 17 juin 1996: Non au démantèlement de l'administration décentralisée dans le Jura bernois (adoptée le 7.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16.11.1998).

Ces interventions parlementaires seront exécutées dans le cadre de la préparation de dispositions législatives sur le statut particulier du Jura bernois et sur le statut du district de Bienne. Le Conseil-exécutif a fait connaître le contenu qu'il entend donner à ce statut en février 2002 et le projet de loi devrait être mis en procédure de consultation au début 2003.

Médias

Postulat 232/98 Wyss, Berne, du 21 novembre 1998: Le Grand Conseil aux yeux des classes des écoles (adopté le 26.4.1999). Le groupe de travail «Offenes Rathaus» a inclus dans ses activités les thèmes soulevés dans le postulat. La conception générale qu'il a présentée est mise en œuvre par étapes depuis 2002.

2.9 **Initiatives populaires – état de traitement (aperçu)**

Titre (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Aboutissement	Remarques
Initiative populaire pour l'assouplissement de l'heure de police	12.9.2002		
Initiative populaire pour des impôts supportables	22.10.2002		

Berne, février 2003

Le chancelier: *Nuspiliger*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 12 mars 2003

